



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Apiculture : urgence face à la prolifération du frelon asiatique

Question écrite n° 13848

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation particulièrement préoccupante de la filière apicole face à la prolifération du frelon asiatique à pattes jaunes et sur les conditions de mise en œuvre du plan national de lutte prévu par la loi n° 2025-237 du 14 mars 2025. À la suite de la publication du décret n° 2025-1377 du 29 décembre 2025 précisant les modalités d'élaboration du plan national et des plans départementaux, une phase de concertation a été engagée. Toutefois, cette temporalité suscite des inquiétudes, alors que la saison apicole 2026 est déjà engagée. En 2025, la prolifération du frelon asiatique a atteint un niveau particulièrement élevé, entraînant des pertes pouvant atteindre jusqu'à 50 % des colonies. Cette prédation massive fragilise durablement le cheptel apicole national et l'outil de production, dans un contexte où les apiculteurs assument largement seuls les coûts de protection de leurs ruches. Au-delà de ses conséquences environnementales, cette situation constitue une crise économique pour la filière, avec des coûts significatifs liés à la protection des ruchers et au renouvellement des colonies. Dans ce contexte, la mise en œuvre rapide de mesures de soutien et d'un plan de lutte pleinement opérationnel apparaît essentielle. Dans un contexte où l'apiculture contribue à la souveraineté alimentaire, à la pollinisation des cultures et à la préservation de la biodiversité, ces enjeux revêtent une importance particulière. En conséquence, il souhaite savoir, tout d'abord, si le Gouvernement entend mettre en place, dès 2026, un dispositif de soutien permettant d'accompagner les apiculteurs dans la protection de leurs ruches et, le cas échéant, selon quelles modalités. Il lui demande ensuite quels moyens budgétaires seront mobilisés pour assurer la mise en œuvre rapide et effective du plan national de lutte contre le frelon asiatique. Enfin, il souhaite connaître les mesures prévues pour assurer, à long terme, la pérennité du cheptel apicole.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13848

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2598